



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES
D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

***Attention** : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : RD 914 – Renforcement de chaussée et mise en sécurité du PR 38+200 au PR 39+450

Coordonnées du porteur de projet :

Maitre d'ouvrage : CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES
Nom et prénom de la personne référente : Hermeline MALHERBE (Présidente)
Commune et département : PERPIGNAN (66)
Adresse : 24 quai Sadi Carnot

Téléphone : 04 68 85 85 85

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Renforcement de chaussée et mise en sécurité de la RD 914 du PR38+200 au PR 39+450

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) : **PYRENEES ORIENTALES, Banyuls sur Mer**

Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Linéaire : 1250 m

Largeur de la plateforme routière : 8 m, dont 6 m de bande de roulement

Surface d'emprises foncières nécessaire : 4700 m² environ

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) : **SANS OBJET**

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Le projet consiste en la réalisation d'un aménagement sur place permettant la sécurisation et le renforcement de la structure vieillissante de la RD 914.

Les objectifs sont :

- **d'assurer le croisement des véhicules légers avec les bus par la prise en compte des règles minimales de visibilité applicables sur les routes en relief difficile ;**
- **de sécuriser l'accès aux voies secondaires.**

Les emprises routières nécessaires aux travaux ont été minimisées afin de limiter l'impact sur le parcellaire, tout en respectant les objectifs à atteindre.

L'aménagement sur place consistera à :

- **créer une surlargeur de la plateforme existante pour la réalisation d'accotements utilisables pour les cyclistes ;**
- **renforcer la structure de chaussée (0,14 m grave bitume + 0,06 m enrobés) ;**
- **réaliser un caniveau béton servant également de piège à cailloux côté déblais ;**
- **reconstruire des dispositifs de sécurité (murets béton coloré) pour leur mise aux normes.**

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires : Le projet n'est pas de nature à générer des rejets en milieu aquatique, ni de pollution, puisqu'il n'entraînera pas d'augmentation de la fréquentation routière, mais une sécurisation de la circulation.

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : 2015
- Date de fin : 2016
- Préciser si les activités sont :

- diurnes
- nocturnes
- ponctuelles
- régulières (préciser la fréquence)

Commentaires : Il s'agit de sécuriser et de renforcer la RD 914 du PR38+200 au PR 39+450, sur la commune de Banyuls sur Mer.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet : 1,5 M€ HT

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

SIC FR9101481 « Côte rocheuse des Albères »

SIC FR9101483 « Massif des Albères »

ZPS FR9102023 « Massif des Albères »

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Le projet concerne directement les trois sites Natura 2000 précités.

Cartographie : cartographies annexées

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
 - Plan de masse, plan cadastral
 - Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
 - Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives.
- Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 Etat des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	X	Parcours substeppiques à graminées et annuelles.
		pelouse semi-boisée	
		lande	
	garrigue / maquis	X	Maquis haut Maquis bas à Cistes et Lavande des Maures.
autre :			
Milieux forestiers	forêt de résineux		
		forêt de feuillus	X
		forêt mixte	
	plantation		
autre :			
Milieux rocheux	falaise		
		affleurement rocheux	X
		éboulis	
	blocs		
autre :			
Zones humides	cours d'eau		
		fossé	
		étang	
		mare	
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
autre :	X	Peuplements de Canne de Provence, espèce invasive.	
Milieux littoraux et marins	lagunes		
		plages et bancs de sables	
		herbiers	
	falaises et récifs		
grottes			
	autre :		
Autre type de milieu	agricole	X	Vignoble, jardins et friches.
	urbain		

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

SIC FR9101481 « Côte rocheuse des Albères » :

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		Habitat absent du secteur
Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		Habitat absent du secteur
Mares temporaires méditerranéennes		Habitat absent du secteur
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>		Habitat absent du secteur
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	X	Habitat présent en périphérie de la RD914, mais dégradé, enrichi ou en cours de fermeture. L'incidence du projet est considérée comme non significative.
Prés humides méditerranéens à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>		Habitat absent du secteur
Galleries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae</i>)		Habitat absent du secteur
Forêt à <i>Quercus suber</i>	X	Habitat peu étendu ni dense. Présence de vieux arbres néanmoins. L'incidence du projet est considérée comme non significative.

En gras les habitats naturels prioritaires

SIC FR9101483 « Massif des Albères » :

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		Habitat absent du secteur
Mares temporaires méditerranéennes		Habitat absent du secteur
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>		Habitat absent du secteur
Landes sèches européennes		Habitat absent du secteur
Formations à <i>Juniperus communis</i>		Habitat absent du secteur
Pelouses du mésobromion pyrénéo-catalan		Habitat absent du secteur
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	X	Habitat présent en périphérie de la RD914, mais dégradé, enrichi ou en cours de fermeture.

		L'incidence du projet est considérée comme non significative.
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes		Habitat absent du secteur
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		Habitat absent du secteur
Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	X	Habitat ponctuel peu représentatif sur le site, surface réduite. Possibilité de réinstallation de l'habitat sur les zones rocheuses mises à nu. L'incidence du projet est considérée comme nulle.
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)		Habitat absent du secteur
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		Habitat absent du secteur
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		Habitat absent du secteur
Forêts riveraines à Aulnaies-Frénaies à Frêne oxyphylle		Habitat absent du secteur
Galerie et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)		Habitat absent du secteur
Forêts de <i>Castanea sativa</i>		Habitat absent du secteur
Forêt à <i>Quercus suber</i>	X	Habitat peu étendu ni dense. Présence de vieux arbres néanmoins. L'incidence du projet est considérée comme non significative.
Forêts de Chêne vert		Habitat absent du secteur

En gras les habitats naturels prioritaires

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

SIC FR9101483 « Massif des Albères » :

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes			
Oiseaux			
Mammifères	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>) Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)		Absence d'habitats favorables à la Loutre d'Europe sur l'aire d'étude (= cours d'eau permanent). Aucune espèce de Chiroptères ne semble constituer d'enjeux forts au droit du projet, les sites de reproduction ou d'hivernages de ces espèces en étant éloignés ou absents à une échelle plus vaste. De plus, les habitats naturels relevés sur le site sont globalement peu favorables à ce groupe et ne correspondent pas aux milieux les plus prisés par les espèces dans leur quête de nourriture.
Amphibiens			
Reptiles	Emyde lépreuse (<i>Mauremys leprosa</i>)		Absence d'habitats favorables sur l'aire d'étude (= cours d'eau permanent).
Insectes	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia subsp. beckeri</i>) Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) Barbot ou Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>) Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)		Absence d'habitats favorables à la Cordulie à corps fin, au Damier de la Succise, le Pique-prune ou Barbot et la Rosalie des Alpes. Le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-Volant sont communs dans les Pyrénées Orientales. Tout arbre de grande taille et âgé est un site potentiel de présence pour ces espèces.
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)		Absence d'habitats favorables sur l'aire d'étude (= cours d'eau permanent).
Crustacés			

En gras les espèces prioritaires

ZPS FR9102023 « Massif des Albères »

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes			
Oiseaux	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Aigle de Bonelli (<i>Hieraetus fasciatus</i>) Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Cochevis de Thékla (<i>Galerida theklae</i>) Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>) Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) Traquet rieur (<i>Oenanthe leucura</i>) (disparu en France)</p> <p>Autres oiseaux d'intérêt patrimonial mentionnés au Docob :</p> <p>Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>) Martinet pâle (<i>Apus pallidus</i>) Hirondelle rousseline (<i>Hirundo daurica</i>) Traquet oreillard (<i>Oenanthe hispanica</i>) Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>) Monticole bleu (<i>Monticola solitarius</i>) Fauvette à lunettes (<i>Sylvia conspicillata</i>) Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)</p>	X	<p>Seule deux espèce inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux, le Cochevis de Thékla et la Fauvette pitchou, sont susceptibles d'être concernées par le projet.</p> <p>Les zones de vignoble, les maquis bas piquetés d'arbustes et entourés de murets peuvent donc accueillir des nichées.</p> <p>Les surfaces d'habitats impactées sont relativement faibles au regard des surfaces présentes à l'échelle du site Natura 2000.</p> <p>Néanmoins, les oiseaux pourraient souffrir de dérangements si les travaux sont effectués durant leur période de reproduction, avec des risques également de destruction de nids, œufs ou jeunes.</p> <p>Toutefois, ces incidences peuvent être considérées comme nulles si les travaux sont réalisés hors période de couvaison ou d'élevage des jeunes.</p>
Mammifères			
Amphibiens			
Reptiles			
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	DREAL Languedoc Roussillon Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement
Quels sont les contacts pris ?	Conseil Général des Pyrénées Orientales
Quels documents avez-vous consulté ?	FSD des sites Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - SIC FR9101481 « Côte rocheuse des Albères » - SIC FR9101483 « Massif des Albères » - ZPS FR9102023 « Massif des Albères » Docob du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » Docob du site Natura 2000 « Massif des Albères » Document d'évaluation des incidences du projet de reprise de la RD914 entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère Sites Natura 2000 FR9101481, FR9101483 & FR9102023 Biotope – Mai 2013

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, précisez le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Les prospections de terrain ont été réalisées par le bureau d'études BIOTOPE :

▪ **Habitats naturels et Flore**

Méthodologie de terrain et de cartographie

Sur le terrain, la végétation, par son caractère intégrateur et révélateur des conditions de milieu et du fonctionnement de l'écosystème, est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique. Le site a été parcouru de manière ciblée (échantillonnage stratifié) dans le but de couvrir tous les types d'habitats repérés d'après leur physionomie d'ensemble.

La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie CORINE BIOTOPES.. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire. Les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance < ordre < classe). Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas réalisé de relevés phytosociologiques mais nous leur avons préféré des relevés phytocénétiques qui rassemblent toutes les espèces observées entrant dans la composition d'un habitat donné.

L'expertise de terrain a eu pour but d'identifier et de cartographier les habitats naturels présents sur le site selon la typologie CORINE BIOTOPES et de mettre en évidence la représentativité, la typicité, la dynamique, l'état de conservation et l'intérêt patrimonial des habitats d'intérêt communautaire. :

Les surfaces d'habitats ont été délimitées sur la base de photographies aériennes agrandies. Les informations collectées ont enfin été digitalisées au moyen du Système d'Information Géographique MapInfo™.

DATES DES PROSPECTIONS

29 février 2008 – 28 mai 2008 – 16 & 17 juin 2011 – 15 mars 2012 – 31 mai 2012

Nomenclature

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable et actualisée en ligne sur le site www.tela-botanica.org).

En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque habitat naturel décrit.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats, faune, flore », possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors en gras).

▪ Insectes

L'étude de ce groupe d'espèce a été orientée par la connaissance de la biologie des espèces et de leur préférence au niveau habitats. Ainsi, les prospections réalisées sur le site ont été orientées sur la recherche d'indices de présence (cavités dans des arbres) et une analyse de la capacité d'accueil des habitats présents sur le site (vieux arbres isolés, boisements anciens).

DATE DE PROSPECTION

28 mai 2008 – 10 juin 2011 – 12 août 2011

▪ Reptiles

Les recherches ont été axées sur la mise en évidence de l'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*), espèce patrimoniale justifiant la désignation du SIC « Massif des Albères ». Les zones potentiellement favorables ont été préférentiellement prospectées (cours d'eau temporaires).

DATE DE PROSPECTION

28 mai 2008 – 11 juillet 2011 – 27 mai 2012

▪ Oiseaux

L'étude de l'avifaune s'est déroulée en deux phases distinctes :

- une expertise automnale offrant une première approche des habitats potentiels pour les oiseaux nicheurs.
- une expertise printanière permettant de localiser les sites de reproduction et les densités de couples nicheurs des oiseaux. Pour les passereaux, des points d'écoute diurnes ont été réalisés dans les zones favorables aux espèces nicheuses (tous les contacts auditifs et visuels ont été notés pendant une période de vingt minutes dans un rayon de 125 mètres). Pour les oiseaux ne se détectant pas par le chant (rapaces notamment), le site d'étude a fait l'objet d'une prospection visuelle classique.

DATES DES PROSPECTIONS	CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES
12 octobre 2007	Ciel bleu, absence de vent, 26°C en journée
29 mai 2008	Ciel couvert et pluvieux en début de matinée, dégagé en journée, 24 °C en journée
10 Juin 2008	Ciel nuageux et ensoleillé, lourd et orageux.
10 juin 2011	Beau temps, ciel dégagé, vent nul
27 mai 2012	Beau temps, ciel dégagé, vent faible variable

▪ Chiroptères

Le projet d'aménagement ne consistant qu'en la rectification de virages et l'élargissement d'une voirie existante, il ne semblait pas nécessaire de réaliser d'expertises de terrain spécifiques en 2008.

En revanche, des inventaires ont été menés dans le cadre de la constitution du volet faune-flore de l'étude d'impacts et leurs résultats ont été intégrés au présent dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. Ces inventaires ont consisté à identifier des habitats potentiels (gîtes et corridors de déplacement) lors de prospections diurnes, et ensuite à des inventaires des espèces présentes et de leur activité aux points jugés les plus stratégiques (franchissement de la route) par la pose d'enregistreurs automatiques SM2BAT et la réalisation de points d'écoute aux détecteurs d'ultrasons D240X.

DATES DES PROSPECTIONS	CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES
16 et 17 juin 2011	Temps ensoleillé, ciel dégagé, vent faible variable en journée, puis nul au cours de la nuit. Température douce en soirée 22°C à 21h00.
10 et 11 septembre 2011	Temps ensoleillé, ciel dégagé, vent nul à faible variable en journée, puis nul au cours de la nuit. Température chaude en journée 26°C à 18h00.

▪ Autres espèces

Compte-tenu de la nature du réseau hydrographique présent au droit du linéaire d'étude, il n'a pas été jugé nécessaire de mener des expertises visant spécifiquement le Barbeau méridional ou la Loure d'Europe. En effet, les cours d'eau interceptant l'aire d'étude sont trop irrégulièrement en eau (régime d'oueds) avec des écoulements temporaires (Desriaux, 2010a) pour être réellement favorables à ces deux espèces. En revanche, les experts intervenant sur les autres groupes spécifiques ont été vigilants sur le terrain à noter tous les éventuels contacts ou indices de présence relatifs à ces deux espèces.

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

NON SIGNIFICATIVE

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

NON

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction des oiseaux.

Cette mesure consiste à supprimer tout risque de destruction d'individus (œufs, poussins, jeunes) et d'éviter les dérangements (abandon de couvées...) lors de la phase de reproduction des oiseaux. Ainsi, l'ensemble des travaux de terrassement des surfaces nécessaires au projet auront donc lieu entre le 15 août et le 1^{er} mars.

Cette mesure pourra également être favorable à d'autres groupes d'espèces animales, parmi lesquels les coléoptères saproxylophages. En effet, l'absence de travaux pendant une large partie du printemps et de l'été permet d'éviter l'émission de poussières au moment de l'émergence des adultes et de les déranger durant leur période de reproduction.

Les chênes occupés ou favorables au Grand Capricorne seront protégés pendant la phase travaux par :

- en amont du chantier, repérage des arbres ciblés situés dans l'emprise projet et à proximité, puis sélection de ceux pouvant être conservés et devant faire l'objet d'une mise en défens.
- Marquage par un entomologiste des arbres favorables aux coléoptères : marquage explicite à la bombe de peinture. Dans le cas de fortes sensibilités ou de proximité de plusieurs arbres à conserver, une mise en défens supplémentaire pourra être mis en place (grillage orange autour d(u)es arbre(s)) pour plus de sécurité.
- Information du personnel du chantier.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

NON (Route déjà existante sécurisée)

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

La mise en place de mesures de suppression (évolution du projet permettant de minimiser les surfaces d'emprises) et de réduction (date de réalisation des travaux) permet d'éviter toute incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Au vu des éléments ci-dessus, j'atteste :

- **que le projet ne présente pas d'incidence pouvant être évaluée comme significative sur un habitat d'intérêt communautaire, ni sur un habitat d'espèce et/ou une espèce d'intérêt communautaire,**
- **qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études complémentaires pour préciser le diagnostic écologique et définir des mesures d'atténuation, de réduction et d'évitement.**

Le: 15 SEP. 2016

A: PERPIGNAN

Nom et signature :

*Pour la Présidente et par délégation
La Directeur des Investissements*

JOËL POU

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Auprès de l'opérateur ou de l'animateur du site

Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné



20140708-3



20140708-4



20140708-5



20140708-6





20140708-7



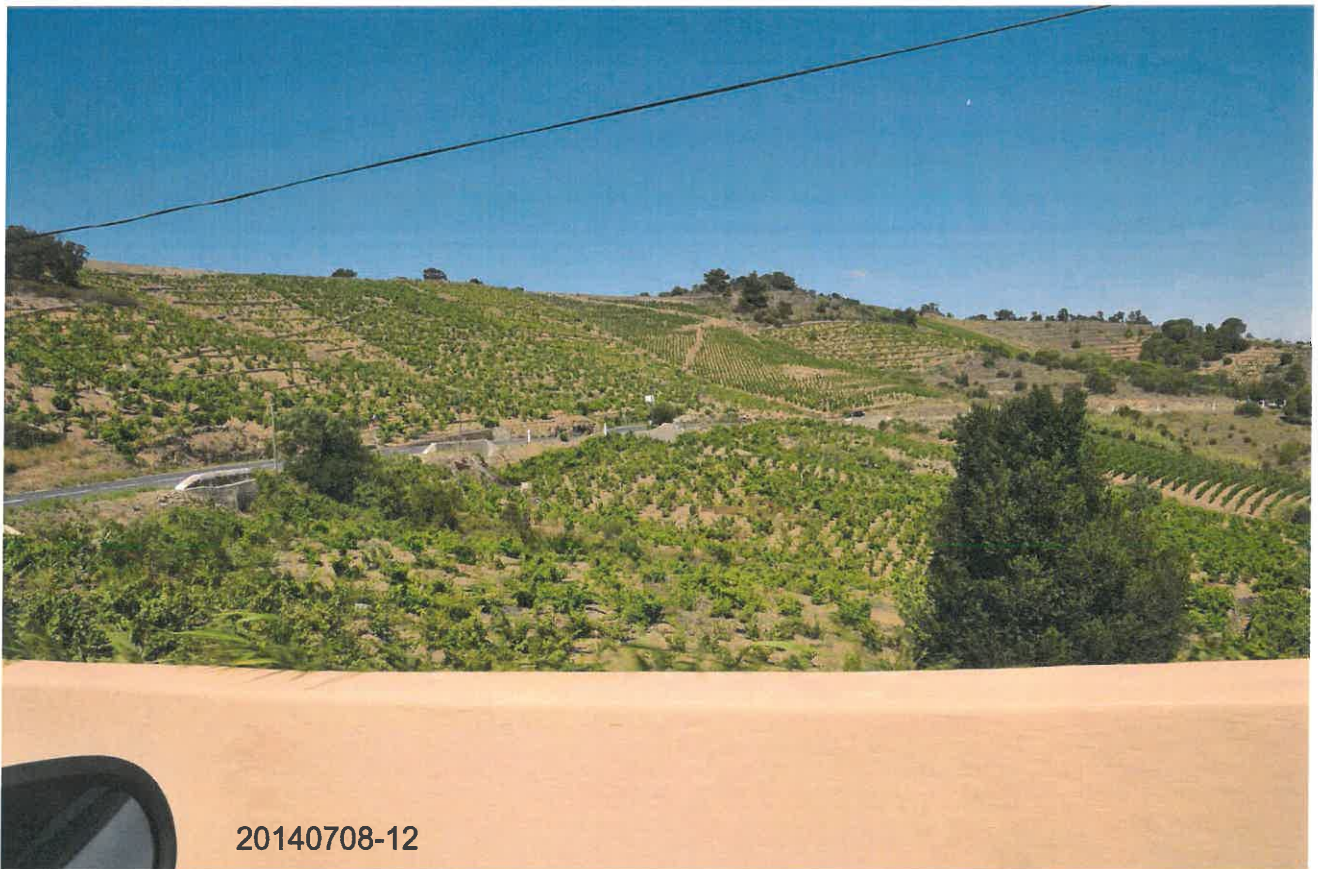
20140708-8

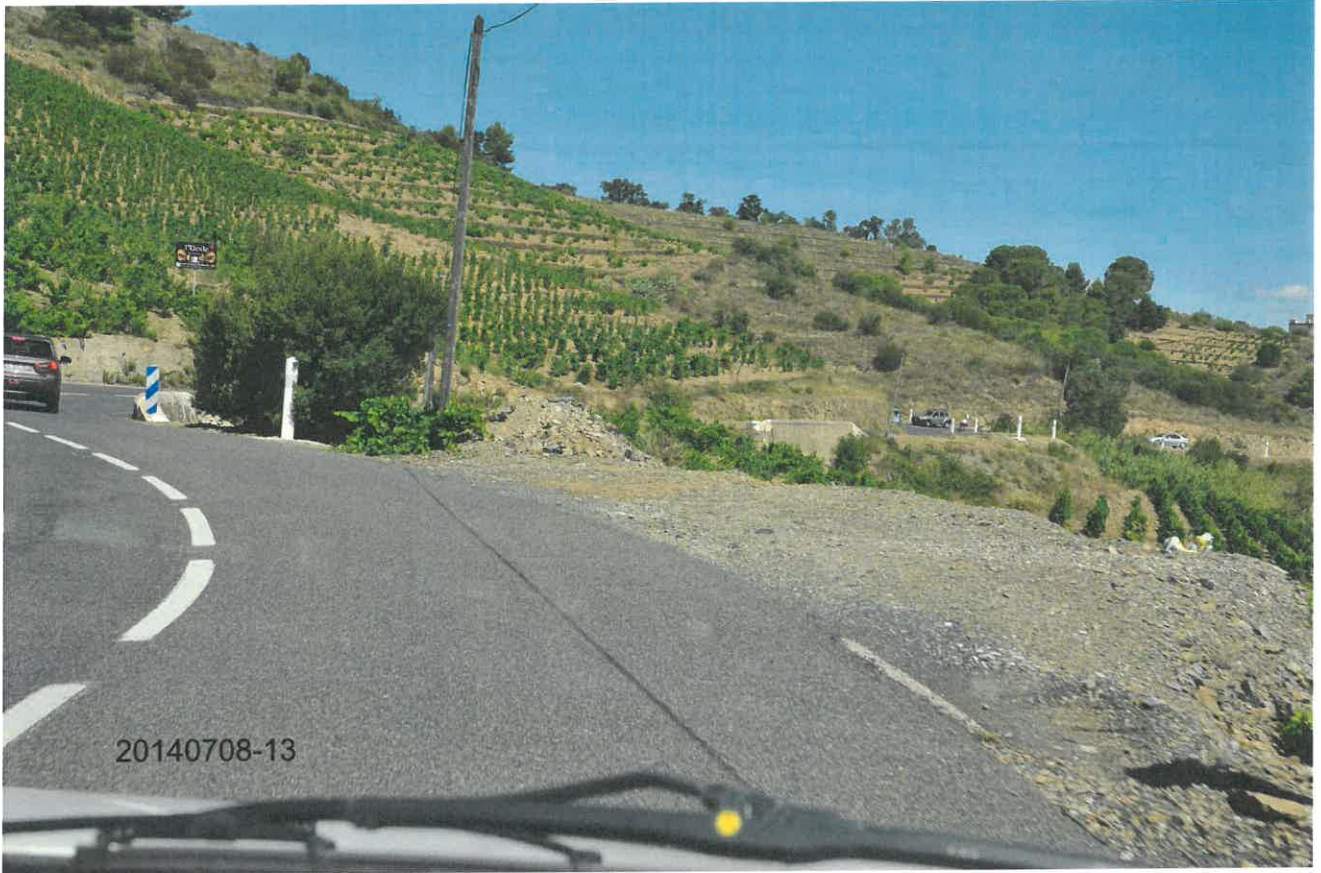


20140708-11



20140708-12







20140708-cyclistes_1



20140708-cyclistes_2







20140708-cyclistes_7

